

DÉPARTEMENT
DES YVELINES

CANTON
DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de : 39

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

**DCM 22/090 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Conseil d'Administration de la
Mission Locale Intercommunale de Sartrouville – Remplacement d'un membre**

Le 28 septembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 22 septembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HERAUD Christophe, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} COLLET Jennifer, M^{me} BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. MEGRET Olivier, M. GOUT Christophe, M. CADIOU Patrick, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M. CHAMBERT Julien
- M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M. SEKKAI Hadji par M. MAGA Sylvère (jusqu'à 19h49)

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. SEKKAI Hadji, à 19h49 (a pris part à tous les votes)

PARTIEN COURS DE SÉANCE : /

ABSENTS :

- M. PARIS Benoît
- Mme MICHEL Fleur

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-090-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

VILLE DE HOUILLES – CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

DCM 22/090

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville – Remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L.2121-33,

Vu le Code du Travail, et notamment ses articles L. 5314-1 à L. 5314-4,

Vu les statuts de l'Association Mission Locale Intercommunale de Sartrouville, et notamment son article 9 relatif à la composition de son Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° 20/241 du 13 juillet 2020 portant élection des membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville,

Vu la délibération n° 21/073 du 28 septembre 2021 portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville,

Vu la délibération n° 22/002 du 15 février 2022 portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville,

Considérant que la Ville est représentée au sein de la Mission Locale par son Maire ainsi que par deux membres titulaires et deux membres suppléants désignés pour toute la durée de leur mandat,

Considérant qu'il est proposé de remplacer Monsieur Christophe HERAUD, membre suppléant du Conseil d'Administration de la Mission Locale, en application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, après appel à candidatures, la liste Houilles la Ville que j'aime propose la candidature de Monsieur Serge ROUSSET pour le poste de suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres au sein de cette Association,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles la Ville que j'aime et 10 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 de M. HERAUD)

Article 1^{er} : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection d'un représentant suppléant au sein de la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville.

Article 2 : PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre d'abstentions : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de sièges à pourvoir : 1 suppléant
- Voix obtenues par Monsieur Serge ROUSSET, poste de suppléant : 27

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-090-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Article 3 : **DÉCLARE** Monsieur Serge ROUSSET membre suppléant de la Mission Locale de Sartrouville.

Article 4 : **PREND ACTE** des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvère MAGA	Monsieur Serge ROUSSET
Madame Brigitte CHATELLET	Madame Claire OROSCO

Article 5 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 05 OCT. 2022

Publication effectuée le : 05 OCT. 2022

Exécutoire ce jour : 05 OCT. 2022

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines



Julien CHAMBON



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-090-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022